

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers absents : 2  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 27 mars 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

**Pouvoirs :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE  
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Thierry DAYRE  
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

**Excusé :** M. Yves RINCK

**Absente :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désigné comme Secrétaire de séance :** M. Thierry DAYRE

**2025 - 04 - 34 / AFFAIRES FINANCIERES**

**Budget Annexe Parc Aquatique – Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024**

**RAPPORTEUR :** M. Thierry DAYRE

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats seront néanmoins définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Si le compte administratif fait alors apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

A l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2024, les résultats prévisionnels sont les suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	388 711.86 €	123 120.40 €
Total des recettes	398 648.68 €	139 930.20 €
Résultats de l'exercice 2024	9 936.82 €	16 809.80 €
<b>Excédent / Déficit reporté 2023</b>	<b>106 664.31 €</b>	<b>- 10 282.70 €</b>
Résultat cumulé (sans les restes à réaliser)	116 601.13 €	6 527.10 €
<b><u>Reste à réaliser</u></b>		
Dépenses		25 113.74 €
Recettes		0.00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>- 25 113.74 €</b>
Résultats 2024	116 601.13 €	- 18 586.64 €
Affectation résultat 1068		18 586.64 €
<b>Reprise anticipée</b>	<b>98 014.49 €</b>	<b>6 527.10 €</b>

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

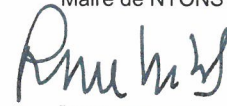

**POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 telle que présentée ci-dessus.

Thierry DAYRE  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

**II – PRESENTATION GENERALE**  
**VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET**

<b>II</b>	
<b>A</b>	

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	A 388 711,86	G 398 648,68
Section d'investissement	B 123 120,40	H 139 930,20

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		
Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 106 664,31
Report en section d'investissement (001)	D 10 282,70	J 0,00

+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 522 114,96	= G + H + I + J 645 243,19
--	----------------------------	----------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)		
Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
Section d'investissement	F 25 113,74	L 0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 25 113,74	= K + L 0,00

RESULTAT CUMULE		
Section de fonctionnement	= A + C + E 388 711,86	= G + I + K 505 312,99
Section d'investissement	= B + D + F 158 516,84	= H + J + L 139 930,20
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 547 228,70	= G + H + I + J + K + L 645 243,19

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

R